

protestants en 1562. Le chapitre de Saint-Nizier avait cédé à cette pieuse compagnie, en 1486, une chapelle intérieure qu'elle se plut à orner de rétables et de confessionaux sculptés, de verrières imagées et de tableaux historiés. Toutes ces œuvres d'art ont disparu pendant l'occupation de la ville par l'armée d'iconoclastes sous les ordres de l'implacable baron des Adrets. On ne trouve même plus la trace des restaurations faites après les désastreuses guerres de religion. Cette chapelle, la cinquième du côté septentrional, ne se distingue que par son étendue; elle a deux arcades.

En 1508, la confrérie, à cause de la peste qui, tous les ans, régnait en cette ville, fit construire à ses frais une maison près l'hôpital et chapelle de Saint-Laurent-des-Vignes. Cette maison agrandie plusieurs fois, destinée aux confrères pestiférés, fut réunie plus tard à cet hôpital, donné à la ville par Jacques Caille, en 1477, embelli par Thomas de Gagne, et connu, au dernier siècle, sous le nom de la *Quarantaine*. Outre une fondation, vraiment utile à l'époque où l'effroyable contagion décimait la population lyonnaise, la confrérie, qui, de tout temps, avait encouragé et subventionné l'instruction donnée aux enfants pauvres, fut la première fondatrice du grand collège. Les granges acquises en 1300, puis louées par le domaine royal pour la fonderie de l'artillerie et le dépôt des poudres, furent cédées au consulat, le 21 juillet 1527, pour loger les maîtres, régents, bacheliers et écoliers, à la condition que le collège serait nommé à perpétuité *collège de la confrérie de la Trinité*. Cette généreuse et intelligente donation permit à l'administration municipale de créer l'établissement important successivement dirigé par des laïques, la Compagnie de Jésus, les prêtres de l'Oratoire et les officiers de l'Université. On a eu le tort de ne point remplir la condition honorifique stipulée dans l'acte de cession.